

Compte rendu de la session du Conseil Communautaire du 25 juillet 2013

L'an deux mil treize
Le 25 Juillet

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni à 17 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Nombre de membres en exercice : 28

Date de convocation : 17 juillet 2013

Présents : Mesdames PROT, NOGRETTE, et DUBUC, Messieurs DOUADY, DUBOIS, SINAULT, BARRE, LOUPIAS, SAUVESTRE, ALLELY, CAMUS, BOSCARINO, CRESPIN, TELLIER, LALANGE JF, LALANGE S, VALET, ROCAMORA et BORGEAIS.

Absents excusés: Mesdames BIDAULT, PAULMIER, PRESTEAU et CHAMPENOIS, Messieurs FLEURY, DAUBORD, PROUTEAU, NOYER, BOISLAIGUE, et RENARD.

Assistait également : Mesdames DION et LEBLANC membres suppléant

Affaires économiques

N°04/01-2013 – Création d'un commerce multiservice et un logement à MIGNE : résultat de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation pour la restructuration et la réhabilitation d'un bâtiment en un commerce multiservice et un logement à MIGNE a été lancée sous forme de Marché à Procédure Adaptée.

Il rappelle qu'une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence est parue le 26 juin 2013 dans la Nouvelle République de l'Indre et sur les sites Internet, « CyberIndre » du Conseil Général de l'Indre le 25 juin 2013 et de la Communauté de Communes Cœur de Brenne le 1^{er} juillet 2013. La dématérialisation de l'avis et de la procédure a été faite via La Nouvelle République sur le site « pro-marchespublics.com » le 24 juin 2013.

La date limite de réception des offres était fixée au vendredi 19 juillet 2013 à 12 heures.

Conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres du 25 juillet 2013, le Président propose d'attribuer le marché aux entreprises les mieux disantes conformément aux critères de jugement des offres tels que définis au règlement de consultation :

Lot 01 – Démolition - Gros-œuvre

Entreprise SCM de Martizay (36220) pour un montant total de 163 521,20 € HT et de lui attribuer le marché comme suit :

- offre de base :		142 267,95 € HT
- option béton balayé sur terrasse :	+	1 364,25 € HT
- Variante Plancher collaborant	+	22 685,00 € HT
- Moins-value pour choix variante (renforcement du plancher)	-	2 796,00 € HT

Lot 02 – Charpente Bois - Couverture - Zinguerie - Bardage bois - Isolation extérieure

Entreprise CHARPENTIER de Chatillon-sur-Indre (36700) pour un montant total de 49 822,22 € HT et de lui attribuer le marché.

Lot 03 – Étanchéité

Entreprise CCE du Val de l'Indre de Villedieu-sur-Indre (36320) pour un montant total de 14 293,30 € HT et de lui attribuer le marché.

Lot 04 – Menuiseries extérieures – Occultations – Devanture

Entreprise NAUDON et MATHE frères de La Souterraine (23300) pour un montant total de 38 434,00 € HT et de lui attribuer le marché.

Lot 05 – Menuiserie intérieure bois

Infructueux

Lot 06 – Cloisons sèches - Doublages – Isolation

Entreprise BERNARD COUTURE de Bouges le Château (36110) pour un montant total de 30 317,48 € HT et de lui attribuer le marché.

Lot 07 – Plafonds suspendus

Entreprise BERNARD COUTURE de Bouges le Château (36110) pour un montant total de 8 268,84 € HT et de lui attribuer le marché.

Lot 08 – Peinture - Revêtements de sols souples

Entreprise BIDAULT de Levroux (36110) pour un montant total de 13 103,92 € HT et de lui attribuer le marché.

Lot 09 – Carrelage Faïence

Infructueux

Lot 10 – Métallerie

Infructueux

Lot 11 – Électricité

Entreprise SLEE de Luant (36350) pour un montant total de 43 994,10 € HT et de lui attribuer le marché.

Lot 12 – Plomberie Sanitaire – Logement

Entreprise ROBY du Pêchereau (36220) pour un montant total de 3 950,69 € HT et de lui attribuer le marché.

Lot 13 – Plomberie Sanitaire - Chauffage – Ventilation – Climatisation - Restaurant

Entreprise ROBY du Pêchereau (36220) pour un montant total de 98 454,35 € HT et de lui attribuer le marché.

Le Conseil Communautaire, par 18 voix POUR et 1 Abstention (Monsieur DOUADY) , entérine les décisions de la commission Appel d'Offres et d'approuve son compte rendu et décide de lancer une nouvelle consultation, sous forme d'un marché à procédure adaptée selon l'article 28 du CMP, pour les lots N° 05 – Menuiserie intérieure bois, N°09 – Carrelage Faïence et N°10 – Métallerie.

Le Président est autorisé à signer les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits aux Budgets « Affaires économiques » et « Logements » 2013.

(N°04/02-2013)– Création d'un commerce multiservice à MIGNE : Plan de financement prévisionnel

Compte tenu de la nécessité de consulter pour les lots infructueux, Monsieur le Président décide de reporter cette décision au prochain conseil.

N°04/02-2013 – Création d'un commerce multiservice à MIGNE : demande de subvention au titre du Contrat de Pays

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire le projet d'aménagement, dans le cadre du maintien du dernier commerce, d'un commerce multiservice à Migné. Aussi, il propose de solliciter auprès de la Région Centre, une subvention au titre du Contrat de Pays Brenne. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la proposition du Président et l'autorise à solliciter auprès de la Région Centre, une subvention au titre du contrat Régional de Pays Brenne.

Accueils de loisirs

N°04/03-2013 – Accueils de loisirs : tarifs pour la saison 2013 / 2014

Monsieur le Président de la Commission « Jeunesse Sport Culture » rappelle l'organisation des divers accueils de loisirs du territoire.

Il propose pour l'année scolaire 2013/2014, de reconduire le fonctionnement de l'accueil de loisirs de la Communauté de Communes à ST MICHEL EN BRENNE (vacances de février, Pâques, d'été, de la Toussaint et des mercredis scolaires) et des accueils de loisirs périscolaires de MEZIERES, AZAY et MARTIZAY. Pour cette année, il propose de maintenir les mêmes tarifs que l'année passée pour les accueils de loisirs sans hébergement (Petites vacances, grandes vacances et mercredis).

Les tarifs pour la saison 2013/2014 seraient donc les suivants :

ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS, A LA JOURNEE

Les tarifs sont déterminés en fonction du quotient familial

Tarifs enfants habitant la Communauté de Communes

Quotient familial	Tarif par enfant ½ journée sans repas	Tarif par enfant journée
Inférieur ou égal à 660 €	5,30€	10,60€
Entre 661 à 960 €	5,40€	10,80€
Supérieur ou égal à 961 €	5,50€	11,00€

Tarifs enfants habitant hors de la Communauté de Communes (plus 1,40€ par jour)

Quotient familial	Tarif par enfant ½ journée	Tarif par enfant journée
Inférieur ou égal à 660 €	6,00€	12,00€
Entre 661 à 960 €	6,10€	12,20€
Supérieur ou égal à 961 €	6,20€	12,40€

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES SEMAINE DE 5 JOURS

Tarifs enfants habitant la Communauté de Communes

Quotient familial	Participation financière pour une semaine complète (5jours)		
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
Inférieur ou égal à 660 €	51,00€	48,00€	45,00€
Entre 661 à 960 €	52,00€	49,00€	46,00€
Supérieur ou égal à 961 €	53,00€	50,00€	47,00€

Tarifs enfants habitant hors de la Communauté de Communes (plus 1,40€ par jour)

Quotient familial	Participation financière pour une semaine complète (5jours)		
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
Inférieur ou égal à 660 €	58,00€	55,00€	52,00€
Entre 661 à 960 €	59,00€	56,00€	53,00€
Supérieur ou égal à 961 €	60,00€	57,00€	54,00€

Concernant les semaines incomplètes (jours fériés, absences justifiées), les tarifs à la journée seront appliqués multipliés par le nombre de jours de présence.

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

Les cartes sont composées de 20 unités. Les tarifs sont déterminés en fonction du quotient familial.

Il est proposé de maintenir les tarifs de l'an passé

Quotient familial	CARTE DE 20 UNITES
Inférieur ou égal à 660 €	19.50 €
Entre 661 à 960 €	20.50 €
Supérieur ou égal à 961 €	21.50€

Pour les occasionnels, 1 unité correspondant à de 1 à 45 mn sera facturée à 1,50€.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la reconduction du fonctionnement des accueils de loisirs pour l'année 2013/2014 ainsi que la grille tarifaire, telle que proposée. Le Président est autorisé à recruter le personnel nécessaire au bon fonctionnement de ces accueils de loisirs.

Finances

N°04/04-2012 – Budget Principal – DM n°3

Monsieur le Président de la Commission « Finances » informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations d'investissement. Aussi, il propose de passer les écritures comptables suivantes :

- Acquisition de mobilier pour les écoles de MIGNE et AZAY
2184-149 Mobilier écoles + 260 €
2317-151 Travaux des écoles - 260 €

- Aménagement d'un véhicule pour le service technique
2182-178 Véhicule ST 2013 + 1 128 €
020- dépenses imprévues - 1 128 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la décision modificative telle que proposée ci-dessus.

N°04/05-2012 – Gymnase intercommunal : tarif saison 2013/ 2014

Monsieur le Président de la Commission « Jeunesse Sport Culture » rappelle que les tarifs de location du gymnase communautaire sont établis pour une saison allant du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

Aussi, il est nécessaire de définir les tarifs pour la saison 2013/2014. Il présente la proposition de la commission, qui souhaite une augmentation des tarifs de 2.5%.

TARIFS GYMNASSE 2013 / 2014

Grande salle

<u>Location annuelle</u>	
Association de la Communauté de Communes affiliée à une fédération	100€
Association hors Communauté de Communes affiliée à une fédération	115€
<u>Location occasionnelle</u>	
Heure	10,50€
Eclairage/heure	2,50€
Chauffage/heure	5,00€

Petite salle

<u>Location annuelle</u>	
Association de la Communauté de Communes affiliée à une fédération	100€
Association hors Communauté de Communes affiliée à une fédération	115€
<u>Location occasionnelle</u>	
Heure	7,20€
Chauffage/heure	5,00€

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la grille tarifaire telle que proposée ci-dessus.

Rapport Annuel 2012

N°04/06-2012 – Approbation du Rapport d'Activités 2012

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que l'information des conseils municipaux des communes membres fait partie des obligations incombant aux intercommunalités.

A cet effet, il donne lecture de l'article L.5211-39 :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Monsieur le Président rappelle que ce même article informe que « les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ». Monsieur le Président donne lecture du rapport d'activités 2012. Le Conseil Communautaire, prend acte du rapport d'activités 2012, présenté.

Fait à ST Michel en Brenne, le 29 juillet 2013

Le Président,

Jean-Louis CAMUS